

Le greffier avait entre les mains, à la première de ces deux dates, une balance de \$2,601.24; et il appert qu'il a reçu de diverses sources pour le compte du Sénat, dans le cours de l'année, une somme additionnelle de \$97,778.32, soit en total \$100,379.56, dont il avait à rendre compte.

Il a rendu compte à la satisfaction de votre comité, en produisant de suffisantes justifications, numérotées de 1 à 802 inclusivement, d'une dépense s'élevant à \$89,439.02; il a aussi prouvé à la satisfaction de votre comité qu'il a versé une somme de \$7,249.53 à la caisse du Receveur-Général le 28 juin 1872; de sorte qu'il avait entre les mains une balance de \$3,691.01 le trente et unième jour de décembre 1872.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie d'acier breveté de *Date* (responsabilité limitée)".

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemin de fer," a été tel qu'amendé lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*,"

Quelque temps après la Chambre, a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.